

## Modalités d'accès aux ressources électroniques disponibles en accès libre temporaire pendant la pandémie via les outils de l'Abes

### 1 : Objectif de ce vademecum

L'Abes souhaite aider chaque établissement à signaler et rendre accessible, pour ses utilisateurs et de manière adéquate et adaptée, les ressources électroniques mises temporairement en accès libre par un certain nombre d'éditeurs.

Les modalités d'accès varient en fonction des ressources, mais aussi des outils ; l'Abes fera son possible pour accompagner les établissements pour toute question d'accès.

Le choix des ressources parmi les offres proposées relève de chaque établissement.

### 2 : Quelles sont les ressources concernées ?

Une [page](#) disponible sur le site du consortium Couperin.org recense les ressources numériques pour lesquelles des accès peuvent être spécifiquement ouverts pendant la période de pandémie Covid-19 et décrit les modalités d'accès pour les institutions concernées. [<https://www.couperin.org/site-content/145/1413-covid19-recensement-des-facilites-offertes-par-les-editeurs-du-fait-de-la-pandemie?preview=1>]

### 3 : Quelle est la politique de signalement de l'Abes ?

Le signalement des ressources électroniques ouvertes temporairement par les éditeurs est pris en charge par l'Abes dans la mesure du possible, **dans la base de connaissance BACON et dans le Sudoc pour les corpus d'e-books jugés prioritaires** (Un exemplaire générique Abes sera créé dans le Sudoc afin de permettre aux lecteurs d'avoir l'information sur l'accès au document).

Les corpus d'e-books prioritaires sont les e-books francophones décrits dans le Sudoc. Pour les e-books non francophones, la décision d'exemplarisation se fera au cas par cas, en fonction notamment des notices déjà existantes dans les bases de l'Abes.

Les revues, francophones ou étrangères, sont souvent bien représentées dans les bases de connaissances commerciales, proposant un signalement plus à jour : un signalement exceptionnel dans le Sudoc ou BACON est donc moins pertinent.

**NB : l'ensemble des documents déjà acquis en licences nationales pour tout l'ESR est déjà signalé dans le Sudoc et dans BACON** (le corpus CollEx-Persée De Gruyter Antiquité est en cours de signalement).

Si vous constatez des dysfonctionnements dans l'accès aux ressources acquises en licences nationales, merci de contacter l'Abes : <https://stp.abes.fr/node/3?origine=LicencesNationales>

#### 4 : Mode d'emploi pas à pas pour un établissement

1. **Ouvrir l'accès** à la ressource en suivant les consignes transmises par le consortium Couperin :
  - a. le plus souvent, l'établissement doit **contacter directement l'éditeur pour l'ouverture des accès.**  
→ **il faut communiquer :**
    - i. **les adresses IPs concernées** : essentiellement l'IP du reverse proxy, et pour les établissements de santé ou tout établissement encore ouvert, communiquer également les IPs des postes fixes
    - ii. **le cas échéant, l'identifiant d'entité Renater de l'établissement**, pour les éditeurs proposant l'identification directe sur leur site : voir la liste : <https://services.renater.fr/federation/introduction/la-federation-education-recherche/fer-idps>
2. **Paramétrer le proxy**, s'il s'agit d'un accès via le reverse proxy, **en intégrant la stanza correspondant à la ressource** (sauf si une partie du site était auparavant déjà accessible via un abonnement / licence nationale, auquel cas la stanza est normalement déjà intégrée). L'éditeur pourra vous indiquer la stanza ; le site OCLC propose une bonne partie des stanzas concernées :  
[https://help-fr.oclc.org/Library\\_Management/EZproxy/Database\\_stanzas?sl=fr](https://help-fr.oclc.org/Library_Management/EZproxy/Database_stanzas?sl=fr)
3. **Signaler la ressource dans les outils locaux**
  - a. **L'établissement dispose d'outils de gestion de la documentation électronique** (base de connaissance, index central lié à l'outil de découverte...) :
    - i. **Si le package / la collection existe déjà dans l'outil commercial** : il suffit de l'activer.  
**NB** : dès qu'un nouveau fichier Kbart correspondant à une collection est intégré dans BACON, l'Abes contacte les principaux fournisseurs : Ebsco et Ex Libris ; Ebsco intègre immédiatement les fichiers BACON dans les outils de gestion comme HLM. Ex Libris a confirmé l'intégration des corpus prioritaires dans la base communautaire début avril.
    - ii. **Si le package / la collection n'existe pas dans l'outil commercial** : il est possible d'intégrer les fichiers Kbart disponibles dans BACON dans certains outils locaux :
      1. **SFX** : se reporter au tutoriel  
<https://www.youtube.com/watch?v=hOU4nxW7G04>
      2. **Alma** : échanger avec Ex Libris ou avec les autres utilisateurs français de l'outil (voir également *infra* le point b.ii).
  - b. **L'établissement ne dispose pas d'outils de gestion de la documentation électronique ou bien ne peut pas les enrichir des collections souhaitées ; il peut :**
    - i. Soit exemplariser dans le Sudoc :
      1. Si l'établissement n'est pas déjà localisé sous ces titres, déposer une demande d'exemplarisation automatique à l'Abes via le [formulaire](#) accessible sur le site de [www.abes.fr](http://www.abes.fr) à [la page dédiée](#).
      2. Si l'établissement est déjà localisé sous ces titres, il peut utiliser l'application [ITEM](#) pour modifier ses exemplaires

**Attention**, pour récupérer ces nouveaux exemplaires ou exemplaires modifiés, il faut demander la réouverture des transferts réguliers via le guichet d'assistance [AbesSTP > Sudoc pro > domaine « Transferts réguliers »](#).

Il faudra ultérieurement lorsque les éditeurs fermeront les accès modifier ces exemplaires via Item ou les supprimer en faisant une demande via le guichet d'assistance [AbesStp > Sudoc pro > domaine « Suppression et modification d'exemplaires par lots »](#)

- ii. Soit charger les notices Sudoc directement dans le catalogue local (tout Sigb) : effectuer des extractions WinIBW ; les remettre en forme grâce à MarcEdit, et les injecter provisoirement dans l'outil local.